



LANGLOIS

AVOCATS - LAWYERS

Montréal, le 11 octobre 2018

Stefan Chripounoff
T +1 514 282-7807
stefan.chripounoff@langlois.ca

Me Véronique Dubois,
Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse, Case Postale 001
800, Place Victoria, 2e étage, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

PAR SDÉ ET PAR COURRIEL

Objet : Transition Énergétique Québec inc.
et Hydro-Québec, Énergir et Gazière, mises-en-cause
Dossier : R-4043-2018
Notre dossier : 339564-0003

Chère consœur,

Suite à la décision partielle rendue oralement par la Régie de l'énergie en début d'audience le 26 septembre 2018 relativement aux demandes de renseignements no. 1 de la Régie et de certains intervenants, nous vous invitons à prendre connaissance des réponses de Transition énergétique Québec (ci-après « **TEQ** ») aux demandes suivantes :

- RÉGIE 1.1, 3.5, 20.1
- ACIG-AQCIE-CIFQ 15.5
- UPA 1.1 et 1.2
- ACEFO 2.11, 4.5, 4.7 et 6.1
- OC 9.1
- RNCREQ 5.2
- GRAME 6.2, 8.4.2, 8.4.3, 8.4.4 et 8.4.5
- AHQ-ARQ 2.2
- AQP-ACP 2.1

Vous noterez que les réponses de TEQ à l'égard de ces demandes sont consignées au sein de neuf (9) fichiers distincts qui sont joints à la présente lettre.



Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

Stefan Chripounoff

c.c. Me Marie Tardif (Transition énergétique Québec)
Me Pierre-Luc Desgagné (Langlois avocats s.e.n.c.r.l.)